

# TEST DE NATURALISATION

## TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

Série 34/2024

Validité : 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024

Prénom, nom

Commune de domicile

Institution

Signature du surveillant/de la surveillante

**Test de naturalisation**

**réussi**  
29 – 48

**non réussi**  
0 – 28

**Ques-  
tions**  
48

### Mentions légales

- Le test ne doit pas être utilisé à des fins d'entraînement pendant sa durée de validité (voir ci-dessus).
- Les candidat-e-s n'ont pas le droit d'utiliser d'appareils électroniques durant le test dans le but d'obtenir de l'aide pour répondre aux questions.
- Il est interdit d'utiliser de la documentation ainsi que des notes personnelles durant le test.
- Les candidat-e-s n'ont pas le droit de parler ni de déranger les autres participant-e-s durant le test.
- Les candidat-e-s qui donnent de fausses indications sur leur identité, copient des réponses, agissent de manière frauduleuse ou menacent les experts, seront exclu-e-s du test. Les autorités communales en seront informées et les frais d'examen ne seront pas remboursés.

# TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

## Remarques sur le contenu et la forme du test

Ce test fait partie de la procédure de naturalisation de votre commune. Le test contient trois thèmes auxquels vous répondez sous forme de questions à choix multiple. Pour chaque question, il faut choisir entre quatre réponses. Il n'y a qu'une seule réponse correcte pour chaque question.

## Vous êtes évalué-e sur les trois thèmes suivants :

Thème 1 : géographie, histoire, langues, religions, culture et jours fériés en Suisse et dans le canton de Berne.

Thème 2 : démocratie, fédéralisme, droits et devoirs de la citoyenne et du citoyen.

Thème 3 : sécurité sociale, santé, travail et formation.

Les questions sont posées sur la base du document d'apprentissage «Comprendre la Suisse» et la brochure «La Confédération en bref» (édition actuelle).

Vous disposez de **90 minutes** pour répondre aux **48 questions**. Cochez la réponse dans la case comme illustré dans l'exemple.

## Exemple

### Qui est considéré comme le héros national suisse ?

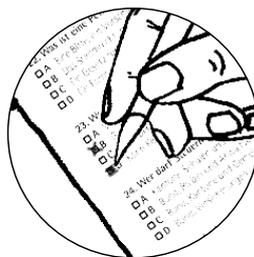
- A Werner Stauffacher
- B Guillaume Tell
- C Niklaus Leuenberger
- D Sigmund von Erlach



Si vous avez l'impression d'avoir coché une mauvaise réponse, procédez ainsi : remplissez complètement la mauvaise case et cochez à nouveau une autre réponse.

### Qui est considéré comme le héros national suisse ?

- A Werner Stauffacher
- B Guillaume Tell
- C Niklaus Leuenberger
- D Sigmund von Erlach



Lorsque vous avez terminé de répondre aux questions, vous pouvez donner le cahier de test à la surveillante ou au surveillant. Vous avez le droit de quitter la salle avant la fin du temps réglementaire. Le test est considéré comme réussi, si vous avez répondu correctement à 29 des 48 questions (60%).

J'ai lu et compris les mentions légales de la page 1.

Date	Signature de la candidate, du candidat
------	--

**Nous vous souhaitons beaucoup de succès!**

# THÈME 1

## GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FÉRIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

Cochez votre réponse. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question.

**1. Quel réformateur célèbre de l'Eglise a vécu à Genève ?**

- A Zwingli
- B Luther
- C Calvin
- D Guisan

**2. Quel document garantit la liberté de religion en Suisse ?**

- A Le Code civil
- B Le Code des obligations
- C Le règlement communal
- D La Constitution fédérale

**3. Quel lac se trouve uniquement sur le territoire suisse ?**

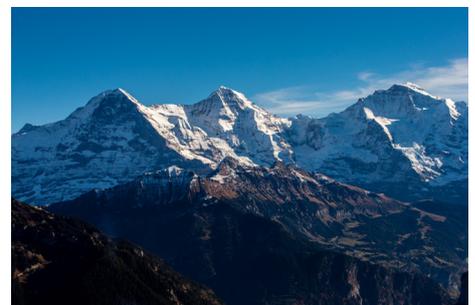
- A Le lac Majeur
- B Le lac Léman
- C Le lac de Neuchâtel
- D Le lac de Constance

**4. Où se réunit le Grand Conseil du canton de Berne ?**

- A À l'Hôtel du gouvernement
- B À la cathédrale de Berne
- C Au Palais fédéral
- D Au château de Thoun

**5. Comment s'appellent ces trois montagnes ?**

- A Eiger, Mönch et Jungfrau
- B Hochhorn, Mittelhorn et Niederhorn
- C Pointe Dufour, Dom et Cervin
- D Schreckhorn, Niesen et Stockhorn



# THÈME 1

## GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FÉRIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

6. Quelle affirmation sur les langues en Suisse est correcte ?

- A Les Grisons et le Tessin sont des cantons trilingues
- B 50% parlent le français comme langue principale
- C Le romanche est la langue officielle dans trois cantons
- D La Suisse a trois langues officielles et quatre langues nationales

7. Combien de pays limitrophes la Suisse a-t-elle ?

- A 3
- B 4
- C 5
- D 6

8. Quelle fête correspond à l'image ?

- A Pâques
- B La Pentecôte
- C L'Ascension
- D Noël



9. Combien de langues officielles sont reconnues dans le canton de Berne ?

- A 1
- B 2
- C 3
- D 4

10. Lequel de ces jours est férié dans tous les cantons ?

- A 2 janvier (jour de Berchtold)
- B 1<sup>er</sup> mai (fête du travail)
- C 1<sup>er</sup> août (fête nationale)
- D 1<sup>er</sup> novembre (La Toussaint)

11. Aux côtés de quel pays la Suisse a-t-elle combattu pendant la Seconde Guerre mondiale ?

- A D'aucun côté
- B De l'Allemagne
- C De l'Italie
- D De la France

# THÈME 1

## GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FÉRIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

12. Quelle religion est la plus représentée en Suisse ?

- A Islam
- B Judaïsme
- C Hindouisme
- D Christianisme

13. Quelle affirmation sur le canton de Berne est correcte ?

- A Il a les plus hautes montagnes de Suisse
- B C'est le seul canton avec les trois régions naturelles (Jura, Plateau et Alpes)
- C C'est le plus grand canton de Suisse
- D Il a la plus grande population de Suisse

14. Quel est le blason du canton de Genève ?



A



B



C



D

15. Que s'est-il passé en 1848 ?

- A La Suisse devient un État fédéral démocratique
- B La Suisse devient indépendante du roi Henri II
- C La guerre du Sonderbund entre libéraux et conservateurs commence
- D La Suisse obtient ses frontières actuelles au congrès de Vienne

16. Quel est l'un des objectifs principaux des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE) ?

- A L'introduction de l'Euro en Suisse
- B La coopération militaire
- C Le commerce simplifié
- D La politique extérieure commune

# THÈME 2

## DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENNES ET CITOYENS

### 17. Qu'est-ce qui est vrai sur le fédéralisme en Suisse ?

- A Les cantons peuvent décider eux-mêmes qui doit faire le service militaire
- B Les cantons et les communes agissent de manière largement autonome dans le cadre de la Constitution
- C L'obligation scolaire est réglée différemment dans chaque commune
- D La Suisse est une Fédération d'États

### 18. Qu'est-ce qui est vrai sur le référendum facultatif ?

- A Il est décidé par le Parlement
- B Il est soutenu par au moins 100 000 citoyennes et citoyens
- C Il est nécessaire pour tout changement de la Constitution fédérale
- D Il est initié par 50 000 signatures dans un délai de 100 jours

### 19. Quelle est l'une des tâches des cantons ?

- A La défense nationale
- B L'entretien des routes nationales
- C Les élections du gouvernement cantonal
- D La politique monétaire

### 20. Combien de membres a le Conseil national ?

- A 100
- B 150
- C 200
- D 250

### 21. Quelle est la principale tâche du Conseil fédéral ?

- A Adopter des lois
- B Mettre en œuvre des lois
- C Rendre des jugements
- D Percevoir des impôts

### 22. Que faut-il pour qu'une initiative populaire soit validée ?

- A 50 000 signatures en 3 mois
- B 100 000 signatures en 18 mois
- C 200 000 signatures en 6 mois
- D 75 000 signatures en 12 mois



# THÈME 2

## DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENNES ET CITOYENS

**23. Comment s'appellent les séances ordinaires du Parlement fédéral ?**

- A Assemblée des créanciers
- B Workshop
- C Réunion trimestrielle
- D Session

**24. Que signifie le principe de collégialité ?**

- A La Présidente de la Confédération décide avec le chancelier
- B Les membres du Conseil fédéral doivent également être amis dans la vie privée
- C Le Conseil fédéral présente une décision à l'extérieur de manière unie
- D Le Conseil fédéral décide à l'unanimité

**25. Quel est le niveau administratif le plus bas en Suisse ?**

- A Le district
- B Le quartier
- C La commune
- D Le canton

**26. Qui dirige la Chancellerie fédérale ?**



- A Viktor Rossi
- B Alec von Graffenried
- C Viola Amherd
- D Eric Nussbaumer

**27. À quelle autorité un membre du parlement appartient-il ?**

- A L'autorité législative
- B L'autorité judiciaire
- C Cela dépend du conseil dans lequel il siège
- D L'autorité exécutive

# THÈME 2

## DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENNES ET CITOYENS

28. Quel parti défend surtout une politique économique libérale et la responsabilité individuelle ?

- A Les Vert-e-s suisse
- B Le Parti évangélique (PEV)
- C Le Parti social-démocrate (PS)
- D Le Parti Libéral Radical (PLR)



29. À quelle fréquence ont lieu les élections parlementaires fédérales en Suisse ?

- A Tous les deux ans
- B Tous les trois ans
- C Tous les quatre ans
- D Tous les cinq ans

30. Quels sont les droits de tous les citoyens suisses âgés de 18 ans et plus ?

- A Le droit à des soins de santé gratuits
- B Le droit à un revenu de base
- C Le droit à une formation gratuite
- D Le droit de vote et d'éligibilité au niveau national

31. Qu'est-ce qui est particulier au Parlement suisse ?

- A Il a le pouvoir exclusif de faire des lois
- B Il peut révoquer les membres du Conseil fédéral en secret
- C Il a deux chambres d'importance égale : le Conseil national et le Conseil des États
- D Il est dirigé par un roi ou une reine

32. Que règle principalement la Constitution fédérale ?

- A L'adhésion à des organisations internationales
- B La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ainsi que les droits fondamentaux
- C Les relations commerciales avec d'autres pays
- D L'organisation de l'armée suisse

# THÈME 3

## SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

### 33. Quelle affirmation sur le travail non rémunéré est correcte ?

- A Le travail non rémunéré n'est pas important pour le fonctionnement de notre société
- B Le travail non rémunéré signifie «compenser des heures supplémentaires»
- C Le travail non rémunéré signifie «travailler même après la retraite»
- D Le travail non rémunéré est le travail domestique et familial ainsi que le bénévolat

### 34. Quelle affirmation sur le principe des trois piliers de la prévoyance est correcte ?

- A Le troisième pilier est étatique
- B Le premier et le deuxième pilier doivent garantir le maintien du niveau de vie habituel
- C Le premier pilier est privé
- D Le deuxième pilier est obligatoire pour tous

### 35. Quelle affirmation sur le droit du travail est correcte ?

- A Tous les employés n'ont pas de convention collective de travail (CCT)
- B L'indemnité de chômage est généralement versée pendant 10 ans
- C Les chômeurs ne doivent généralement pas payer de primes d'assurance maladie
- D L'Office régional de placement (ORP) garantit un nouvel emploi dans l'année en cas de chômage

### 36. L'allocation pour perte de gains (APG) offre un remplacement en cas de... ?

- A Congé maternité
- B Faillite
- C Pandémies
- D Intempéries

### 37. Quelle affirmation sur l'économie suisse est correcte ?

- A Le principal partenaire commercial de la Suisse est l'Union européenne (UE)
- B Le commerce international a peu d'importance pour la Suisse
- C La Suisse est riche en matières premières
- D La majorité des entreprises a plus de 250 employés

# THÈME 3

## SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

**38. Quelle affirmation sur l'éducation dans le canton de Berne est correcte ?**

- A L'éducation scolaire est volontaire
- B L'école enfantine est obligatoire
- C La durée de l'école obligatoire est de 8 ans
- D Le secondaire II est obligatoire

**39. Quelle est la forme de formation professionnelle la plus courante en Suisse ?**

- A Maturité fédérale
- B Apprentissage en entreprise avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- C Diplôme universitaire
- D Certificat de l'école de formation continue

**40. Qui reçoit des allocations familiales ?**

- A Les parents qui travaillent avec des enfants de moins de 16 ans
- B Tous les parents à partir de la quatrième année d'âge des enfants
- C Tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans
- D Tous les couples mariés après la cinquième année de mariage

**41. Comment économiser sur les primes d'assurance maladie (assurance maladie obligatoire) dans le canton de Berne ?**

- A En allant souvent chez le médecin
- B En mangeant beaucoup de légumes
- C En choisissant une franchise élevée
- D En habitant en ville plutôt qu'à la campagne

**42. Que dit la loi sur l'égalité ?**

- A Les employés ne peuvent pas être désavantagés à cause de leur sexe
- B Les couples homosexuels peuvent adopter des enfants
- C Les étrangers et les Suisses ont les mêmes droits
- D Le mari travaille et la femme s'occupe de la maison et des enfants

**43. Que signifie l'abréviation «AC» ?**

- A Prévoyance vieillesse
- B Assurance maladie nationale
- C Assurance vie pour les employés
- D Assurance-chômage

# THÈME 3

## SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

**44. Qui fixe les objectifs éducatifs de l'école publique ?**

- A La Confédération
- B Le canton
- C La commission scolaire
- D La commune

**45. Qui doit payer l'achat du camion de pompiers ?**

- A La Confédération
- B Le canton
- C La commune
- D L'association des parents



**46. Que signifie «formation professionnelle supérieure» ?**

- A La formation professionnelle supérieure se termine par un certificat fédéral de capacité (CFC)
- B Seules les personnes ayant un certificat de maturité peuvent suivre une formation professionnelle supérieure
- C Les personnes ayant terminé un apprentissage approfondissent leurs connaissances dans leur domaine
- D Les personnes ayant une formation professionnelle supérieure ont un emploi garanti

**47. Qui paie, selon la Constitution fédérale, pour l'élimination des pollutions environnementales ?**

- A La Confédération
- B Les cantons
- C Les communes
- D Les pollueurs

**48. Qui est responsable de la collecte des déchets et peut le mieux informer à ce sujet ?**

- A La Confédération
- B Le canton
- C La commune
- D La paroisse



**bzi**

**Bildungszentrum  
Interlaken**

Bildungszentrum Interlaken bzi  
Obere Bönigstrasse 21  
3800 Interlaken  
033 508 48 16  
[www.bzi.ch](http://www.bzi.ch)

**Impression**  
**Test de naturalisation**  
**Série 34/2024**

Publié par bzi Interlaken

Groupe d'auteurs du test de naturalisation :  
Centre de formation pour les entreprises et les services bwd Bern  
Cours de formation professionnelle continue BWK Burgdorf  
École professionnelle, technique et de formation continue bff Berne  
Centre de formation professionnelle et continue BWZ Lyss  
MULTIMONDO Biel/Bienne  
Centre de formation bzi, Interlaken

Mise en page et impression :  
ILG AG WIMMIS  
1<sup>ère</sup> édition 2024

Images :  
[www.mediathek.admin.ch](http://www.mediathek.admin.ch)  
[www.shutterstock.com](http://www.shutterstock.com)

Tous droits réservés © bzi Interlaken